

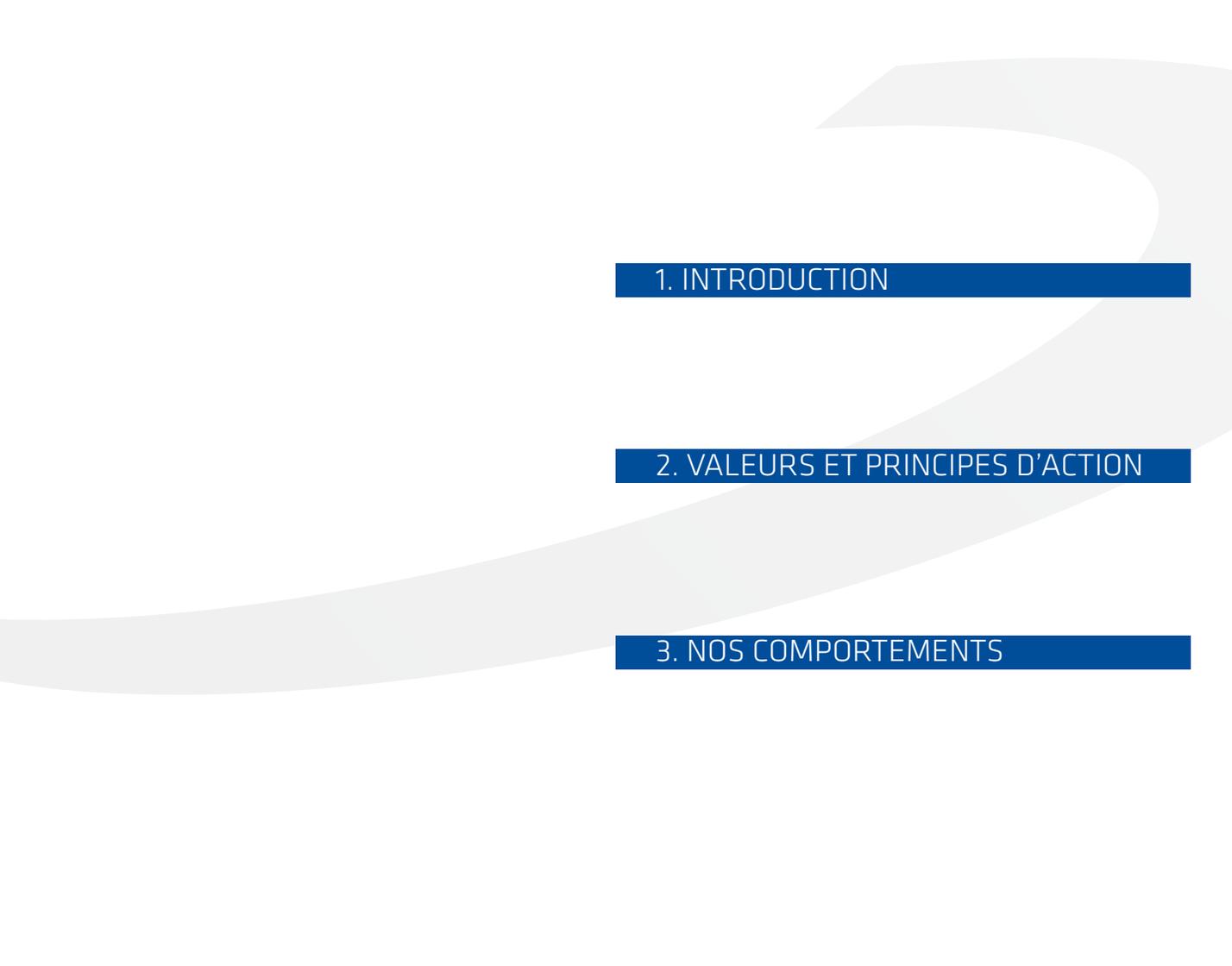


VALEURS ET CHARTRE ÉTHIQUE

6, boulevard de Joffrey
CS 30213
31605 Muret Cedex - FRANCE
Tél. : +33 (0) 561 566 500
Fax : +33 (0) 561 514 277
www.etienne-lacroix.com



Décembre 2018



1. INTRODUCTION

2. VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

3. NOS COMPORTEMENTS

1. INTRODUCTION

Le Groupe Etienne Lacroix a souhaité formaliser ses valeurs et établir une charte éthique fixant les règles de comportement qu'il entend respecter et faire respecter par ses salariés et ses dirigeants.

Cette charte a pour objet de rappeler les grands principes et valeurs auxquels l'entreprise est attachée, puis de définir les comportements attendus au sein de l'entreprise.

Il est demandé à chaque salarié de prendre connaissance de la charte éthique, d'en apprécier le contenu et de la respecter. En cas d'interrogation sur la conduite à tenir ou de manquement constaté à ces règles, il appartient à chaque salarié de consulter sa hiérarchie et/ou d'alerter le Responsable Ethique et Conformité via l'adresse E-mail suivante :

referentethique@etienne-lacroix.com

2. VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

NOS ACTIVITÉS, NOTRE OBJECTIF

L'activité historique du Groupe Etienne Lacroix est la conception et la fabrication d'artifices de divertissement. Le symbole de cette activité est la fête nationale française du 14 juillet et son traditionnel feu d'artifices.

Tout en développant cette activité, le Groupe s'est diversifié dans la conception et la fabrication d'artifices techniques destinés au secteur de la défense nationale. Ces deux domaines d'activités présentent une grande cohérence et affirment notre métier de pyrotechnicien.

Les exigences techniques du secteur de la défense ont élevé les compétences pyrotechniques du Groupe à de hauts niveaux de performance. Notre activité dédiée à la défense représente à ce jour environ la moitié de l'activité totale du Groupe et nous permet de réaliser des investissements importants en matière de recherche et développement qui fondent notre stratégie de différenciation basée sur l'innovation et l'avance technologique.

Le Groupe a évolué d'une position de PME sur un marché national à celle d'Entreprise de Taille Intermédiaire évoluant dans un environnement international et souhaite maintenir un équilibre entre ses activités civile et défense.

L'objectif du Groupe est de conserver son caractère familial et indépendant et de se hisser au premier rang mondial des solutions d'intégration pyrotechnique.

2. VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

IDENTIFICATION DE NOS VALEURS

Les trois valeurs du Groupe Etienne Lacroix :

- **Indépendance**

Sécurité des biens et des personnes, **rentabilité**, direction familiale du Groupe

- **Ethique**

Intégrité, Humanisme, Respect des droits de l'Homme, Lutte contre la corruption

- **Excellence**

Développement, Innovation, International, Management

2. VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

NOS VALEURS : L'INDEPENDANCE

Sécurité des personnes et des biens

- Notre activité sensible de pyrotechnicien met la santé et la sécurité de nos salariés, liées à la sécurité et la qualité de nos produits, au cœur de nos préoccupations.
- La protection de la vie de notre personnel, l'assurance de la sécurité de nos clients et du public, la protection de nos installations et de l'environnement sont une préoccupation impérieuse et une condition de poursuite de notre exploitation.
- Le comité d'audit du Groupe procède à une analyse et un contrôle des risques auxquels le Groupe s'expose et engage les mesures préventives nécessaires.

Sécurité financière

- La qualité de notre gestion d'entreprise, notre politique d'investissement et l'exécution de nos opérations sont l'objet d'une vigilance permanente.
- Nos clients sont considérés comme des partenaires du Groupe. Nos opérations doivent par conséquent être réalisées conformément à nos engagements contractuels.

Rentabilité

- Les capitaux investis doivent être correctement utilisés et générer les rentabilités escomptées, les investissements corporels et incorporels ne doivent pas dépasser notre capacité d'autofinancement, notre niveau d'endettement doit nous permettre de rester indépendants vis-à-vis des établissements financiers.
- La rentabilité de l'exploitation doit être conforme aux objectifs économiques et permettre de couvrir le besoin en fond de roulement de chaque activité et de financer la recherche & développement.

2. VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

NOS VALEURS : L'ÉTHIQUE

Intégrité

- L'intégrité est une valeur fondamentale du Groupe Etienne Lacroix et elle est primordiale dans la manière de mener les affaires.
- Nous faisons ce que nous nous sommes engagés à faire.
- Nous prenons des décisions sur des bases justes.
- Nous faisons preuve de transparence, d'honnêteté et de franchise.
- L'intégrité est véhiculée par chaque salarié et elle guide nos pratiques professionnelles et commerciales.
- Elle assure la transparence de notre communication et fonde la relation avec nos partenaires.
- L'intégrité nous incite à assumer notre rôle d'entreprise responsable : nous avons le souci constant de l'impact activités sur notre environnement écologique, social, industriel, et culturel.

Humanisme

- Les femmes et les hommes sont au centre des préoccupations du Groupe Etienne Lacroix, qui fait le choix du management par les valeurs.
- La politique de distribution des profits illustre l'éthique du Groupe et sa volonté d'évoluer de manière pérenne, il s'agit de la politique des trois tiers de distribution des résultats : un tiers distribué aux salariés, un tiers consacré à l'autofinancement et un tiers distribué aux actionnaires.

Respect des droits de l'Homme

Le respect des droits de l'Homme exprimés dans la Charte internationale des droits de l'Homme de l'ONU, conformément aux principes directeurs formulés par l'OCDE en 2011 est un enjeu majeur pour le Groupe Etienne Lacroix.

Nous veillons à prévenir toute action ou comportement au sein du Groupe qui pourrait avoir des incidences négatives sur le respect des droits de l'Homme par l'application d'une politique d'entreprise responsable et d'une application rigoureuse de la réglementation.

Lutte contre la corruption

La lutte contre la corruption est un engagement essentiel pour assurer la pérennité de l'entreprise et maintenir notre réputation auprès de nos interlocuteurs (clients, banquiers, fournisseurs et autres partenaires...)

2. VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

NOS VALEURS : L'EXCELLENCE

La recherche de l'excellence traduit notre volonté d'amélioration continue de nos services et méthodes de travail pour faire face aux enjeux du développement à l'international et à une concurrence élargie. Nous devons exceller dans la qualité et la compétitivité de nos produits et services.

- **L'innovation** caractérise le positionnement stratégique de l'entreprise. Elle est basée sur l'avance technologique et la différenciation de nos produits et services. La démarche marketing, la relation client, l'intelligence économique, les compétences internes de nos bureaux d'études et services techniques, notre capacité d'autofinancement sont autant de moyens concourant au succès de l'innovation.

- **La maîtrise des processus** : Nos processus internes doivent être sous contrôle et les procédures internes doivent être respectées par des équipes coopératives et réactives pour sécuriser l'élaboration de nos offres commerciales, puis la négociation et la conclusion de nos contrats. Les engagements pris (calendaires, financiers, techniques) doivent être tenus. Les services support assurent la maîtrise de nos procédures internes. Les bilans de nos opérations doivent être effectués rapidement et tous les écarts constatés doivent faire l'objet d'actions correctives concertées.

- **L'international** : La relation forte et historique entre la société et ses clients français doit être renforcée. Dans un marché global, l'entreprise doit se considérer comme un acteur à part entière et conforter son positionnement stratégique en développant ses activités. La qualité de nos personnels et l'efficacité de nos réseaux de distribution et de nos filiales sont des atouts essentiels de notre réussite à l'international.

3. NOS COMPORTEMENTS

OBLIGATIONS DE NOS SALARIÉS

- **Le respect des lois et des réglementations**
- **La sincérité des données comptables, des informations et des indicateurs**
- **Le respect des droits fondamentaux**
- **Le respect des procédures de lutte contre la corruption**
- **Le respect des règles de santé et de sécurité**
- **Le respect du client**
- **L'indépendance**
- **Les pratiques professionnelles adaptées**
- **L'encadrement des dons et du sponsoring**
- **La limitation des cadeaux et invitations**
- **La protection des actifs**
- **Le respect de la confidentialité**
- **La non-interférence avec des activités politiques**

3. NOS COMPORTEMENTS

Le respect des lois et des réglementations

- Chaque salarié du Groupe se conforme aux lois et réglementations du pays dans lequel il travaille. Il veille à connaître les dispositions concernant son activité.

La sincérité des données comptables, des informations et des indicateurs

- Chaque salarié qui, dans le cadre de sa fonction, est conduit à enregistrer ou à faire enregistrer des données comptables ou financières, à calculer et transmettre des indicateurs ou à gérer et diffuser toute autre forme d'information, s'engage à fournir des informations fiables et sincères.
- En particulier, les charges et les produits constatés dans chaque activité doivent être le strict reflet de l'activité et être remontés conformément aux principes comptables en vigueur et aux normes de gestion arrêtées par le Groupe.

Le respect des droits fondamentaux

- Chaque salarié contribue aux engagements du Groupe en matière de respect des droits humains fondamentaux, tels que le droit à la dignité et le droit au respect de la vie privée. Il s'engage notamment à ne pas faire travailler illégalement des enfants, à ne recourir à une aucune forme de travail forcé et à autoriser la liberté d'association et de représentation. Il veille à assurer le respect de ces droits dans son domaine de responsabilité et demande à ses partenaires ou fournisseurs d'avoir le même niveau d'exigence.
- Chacun s'engage à ne pratiquer aucune discrimination dans les relations de travail, en particulier fondée sur le sexe ou l'âge, les origines raciales, sociales, culturelles ou nationales, les activités syndicales, le handicap, les opinions politiques ou religieuses.

3. NOS COMPORTEMENTS

Le respect des procédures de lutte contre la corruption

- Les actes de corruption et de trafic d'influence sont sanctionnés par le Code Pénal. L'entreprise met à disposition de chacun des ses salariés des outils disponibles pour rappeler les comportements à risque ou à proscrire dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle afin de prévenir et lutter efficacement contre les risques de corruption. Aucun comportement caractérisant des faits de corruption ne sera toléré et des sanctions disciplinaires seront prévues dans le cadre du règlement intérieur.

Le respect des règles de santé et de sécurité

- Chaque salarié connaît, respecte et fait respecter les règles de sécurité applicables. Il prêche une attention particulière aux conditions de travail et au bien-être de toutes personnes présentes sur les sites du Groupe. Trois comportements doivent guider l'action de chacun en matière de prévention : l'exemplarité, en appliquant à soi-même et en faisant appliquer sans complaisance les règles de sécurité ; la vigilance, en étant en permanence en éveil et sans compromis pour identifier les risques, puis les maîtriser ; la réactivité, en exigeant que toute situation à risque soit traitée sans délai.

Le respect du client

- L'entreprise veille à ce que les engagements pris dans les offres soient réalistes. Le respect des procédures internes de contrôle (devis et marché) doit le permettre. Lorsque les engagements pris sont contractualisés, ils doivent être tenus.
- Chaque salarié contribue à assurer aux clients du Groupe des produits et des services de qualité garantissant un haut niveau de sécurité, de fiabilité et de performance environnementale. Il respecte scrupuleusement l'ensemble des standards mis en place afin de prévenir, détecter, et corriger tout défaut de sécurité.

3. NOS COMPORTEMENTS

- Tous les salariés doivent veiller à ce que les engagements pris à l'égard des clients soient respectés (engagements techniques, calendaires, financiers, de qualité et de service, etc.).

L'indépendance

- Chaque salarié évite toute situation de conflit d'intérêt. Cette situation se produit lorsqu'un salarié, l'un de ses proches ou alliés, est susceptible de tirer profit personnel d'une transaction menée au nom d'une société du Groupe, avec des clients ou fournisseurs notamment.
- En particulier, chaque salarié s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées.
- Il sélectionne les fournisseurs dans le respect de procédures de choix claires et de critères objectifs. Il privilégie les intérêts du Groupe lors des négociations avec les fournisseurs, dans le respect de la loi et de l'équité.

Les pratiques professionnelles adaptées

- Chaque salarié du Groupe s'interdit toute pratique de corruption telle que verser ou accepter des pots de vin ou des paiements de facilitation, consentir des avantages indus à un agent public ou une personne privée.
- Il s'interdit toute pratique anticoncurrentielle telle qu'entente ou abus de dépendance économique.
- Préalablement à toute relation contractuelle avec un partenaire commercial, le salarié doit engager un processus de vérification et de sélection méthodique et documenté.

3. NOS COMPORTEMENTS

L'encadrement des dons et du sponsoring

- Le Groupe Etienne Lacroix peut être amené à soutenir certaines actions dans des secteurs portant les valeurs d'humanisme et d'éthique du Groupe déclinées dans la Charte Ethique.
- Les conditions de sélection des demandes et d'attribution du soutien financier sont strictement encadrées.

La limitation des cadeaux et invitations

- Chaque salarié respecte les principes d'intégrité et de loyauté dans ses rapports avec les clients, fournisseurs, prestataires et autres parties prenantes.
- Tout salarié veille à ne pas utiliser son statut ou son autorité pour obtenir des passe-droits ou des avantages particuliers.
- Il s'interdit de solliciter ou accepter tout cadeau (objet matériel, somme d'argent, divertissements, activités sportives, hôtel, repas...) directement ou indirectement, pour lui ou ses proches, offert par une personne physique avec laquelle l'entreprise entretient des relations commerciales dès lors que cette acceptation peut dans certaines situations être assimilée à des tentatives de corruption.
- Il refuse tout cadeau dont la valeur excède les usages courants ou serait de nature à lui faire perdre son indépendance. L'acceptation de cadeaux de faible valeur reste autorisée.
- Cette règle s'applique également à toute invitation aux séminaires ou voyages non justifiés par des raisons professionnelles.
- Dans le cadre des règles de bienséance (us et coutumes, échanges culturels...), le salarié peut proposer ou offrir des cadeaux à ses interlocuteurs (clients, prospects, prestataires, agents, fournisseurs...).
- Toute remise de cadeau doit être autorisée par la Direction Générale.

3. NOS COMPORTEMENTS

- Chaque salarié du Groupe veille à ne pas utiliser son statut ou son autorité pour obtenir des passe-droits ou des avantages particuliers.

La protection des actifs

- Chaque salarié est responsable de la bonne utilisation des biens et des ressources de la société, qui doivent rester exclusivement destinés à un usage professionnel. Il utilise ces actifs dans le cadre de sa mission, conformément aux règles et procédures en vigueur au sein de la société et prend toute mesure pour prévenir leur détérioration, leur vol ou un usage non autorisé par des tiers.
- Il s'engage à protéger le Groupe contre les risques de fraude ou de détournement d'actifs, en mettant en œuvre les contrôles nécessaires dans son domaine de responsabilité.

Le respect de la confidentialité

- Chaque salarié prend, selon les règles et procédures en vigueur dans l'entreprise, les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des informations dont il dispose. Ces informations peuvent concerner de nouveaux projets, des données stratégiques, industrielles, financières, sociales, etc. ou d'une manière générale toute information dont la divulgation pourrait être contraire aux intérêts du Groupe.

La non interférence avec des activités politiques et religieuses

- Chaque salarié ayant des activités politiques le fait à titre privé, en dehors des lieux et du temps de travail. Dans le cadre de ces activités, s'il mentionne son appartenance au Groupe, il doit clairement indiquer qu'il ne le représente en aucune façon. Par ailleurs, le Groupe ne contribue pas au financement des partis politiques.
- Les pratiques religieuses que peuvent avoir les membres du personnel s'exercent exclusivement en dehors des lieux et du temps de travail, sauf autre obligation légale.